

Question écrite de Jérôme Toussaint relative au double enjeu de la chaleur et du Covid.

Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), "l'été sera très chaud cette année, avec des records de chaleur attendus dans l'hémisphère nord".

Étant donné que la pandémie que nous connaissons aujourd'hui rendra probablement plus difficile la gestion d'une éventuelle canicule (port du masque, problématique des climatiseurs et ventilateurs,...), je voudrais simplement savoir si notre commune a déjà adapté/affiné/actualisé son plan canicule à cette nouvelle réalité ? Et si oui, quels en seront les contours ?

En remerciant d'avance le Collège pour ses réponses.

Réponse :

Pour rappel, comme déjà détaillé en Conseil communal en juin 2019, les autorités, quelles qu'elles soient, ne se trouvent plus prises au dépourvu face aux épisodes de fortes chaleur voire de canicule, comme ce fut le cas à travers de nombreux pays d'Europe en 2003 lorsque la vague de chaleur, la première depuis 20 ans à l'époque, fit de nombreuses victimes, entre autres parmi la population âgée.

Des leçons ont été tirées, partout, et l'on ne peut que s'en réjouir. D'autant plus que le dérèglement climatique nous expose notamment à des étés de plus en plus chauds.

En Belgique, le Plan Forte chaleur et pics d'ozone, qui associe les 3 régions, anticipe ces conditions climatiques particulières en prévoyant une série de mesures d'information et de prévention pour limiter les effets sur la population, en particulier pour les enfants, les personnes âgées et/ou isolées qui sont les plus exposés aux risques. Si une communication ou des mesures spécifiques doivent être adoptées, c'est en premier à ces autorités de les actionner.

S'agissant de la commune, de multiples actions sont mises en œuvre. La répétition des étés chauds entraîne une certaine routine dans leur exécution. Les mesures préventives liées au COVID-19 sont par ailleurs toujours appliquées, conformément aux décisions du Collège dont la teneur évolue en fonction des instructions reçues des autres niveaux de pouvoir. Les adaptations appliquées durant la dernière semaine de juillet en témoignent. Tous nos services administratifs et d'aide à la personne s'alignent sur ces mesures (distanciation sociale, port du masque et éventuellement de gants en cas de besoin, désinfection et nettoyage régulier des mains, accès contrôlés et/ou limités aux bâtiments communaux par un système de prise de rendez-vous, etc.).

Ces mesures de lutte contre la pandémie peuvent compliquer mais n'entravent pas l'action des services en lien avec les épisodes de chaleur. Pour ce qui concerne nos concitoyens les plus fragiles, notamment les sans-abris et les seniors, citons ces exemples :

- nos gardiens de la paix et nos éducateurs de rue continuent d'assurer leurs tournées quotidiennes et, au contact direct de la population, déploient une vigilance accrue par exemple vis-à-vis des sans-abris qu'ils croisent : ils leurs procurent de l'eau et poursuivent leur travail de fond vis-à-vis de ce public ;
- les équipes en charge des repas à domicile qui sont servis à des seniors redoublent également de vigilance vis-à-vis des usagers de ce service : c'est donc bien plus qu'un repas qui est servi mais un contact humain. Le moment de livrer le repas donne l'occasion de s'enquérir du bien-être du bénéficiaire. Et les livreurs sont en contact à ce niveau avec la gestionnaire du service. Les informations s'échangent et nous permettent si besoin d'entrer en contact avec la famille d'un bénéficiaire des repas pour signaler un éventuel problème.
- l'équipe du service social (dont le numéro de téléphone se trouve sur le site Internet de la commune et dans le Guide des Seniors) est à la disposition de toute la population pour lui prêter assistance et conseil.

Rappelons enfin que le personnel communal lui-même bénéficie d'attentions particulières en période estivale. Outre un horaire de travail adapté pour toutes et tous, un approvisionnement en bouteilles d'eau est assuré,

notamment pour le personnel le plus exposé aux fortes chaleurs, c'est-à-dire nos collaborateurs travaillant en extérieur et exécutant de surcroit des tâches physiques, rendues d'autant plus pénible en cette circonstance.